

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT D'URBANISME N° 01-2014

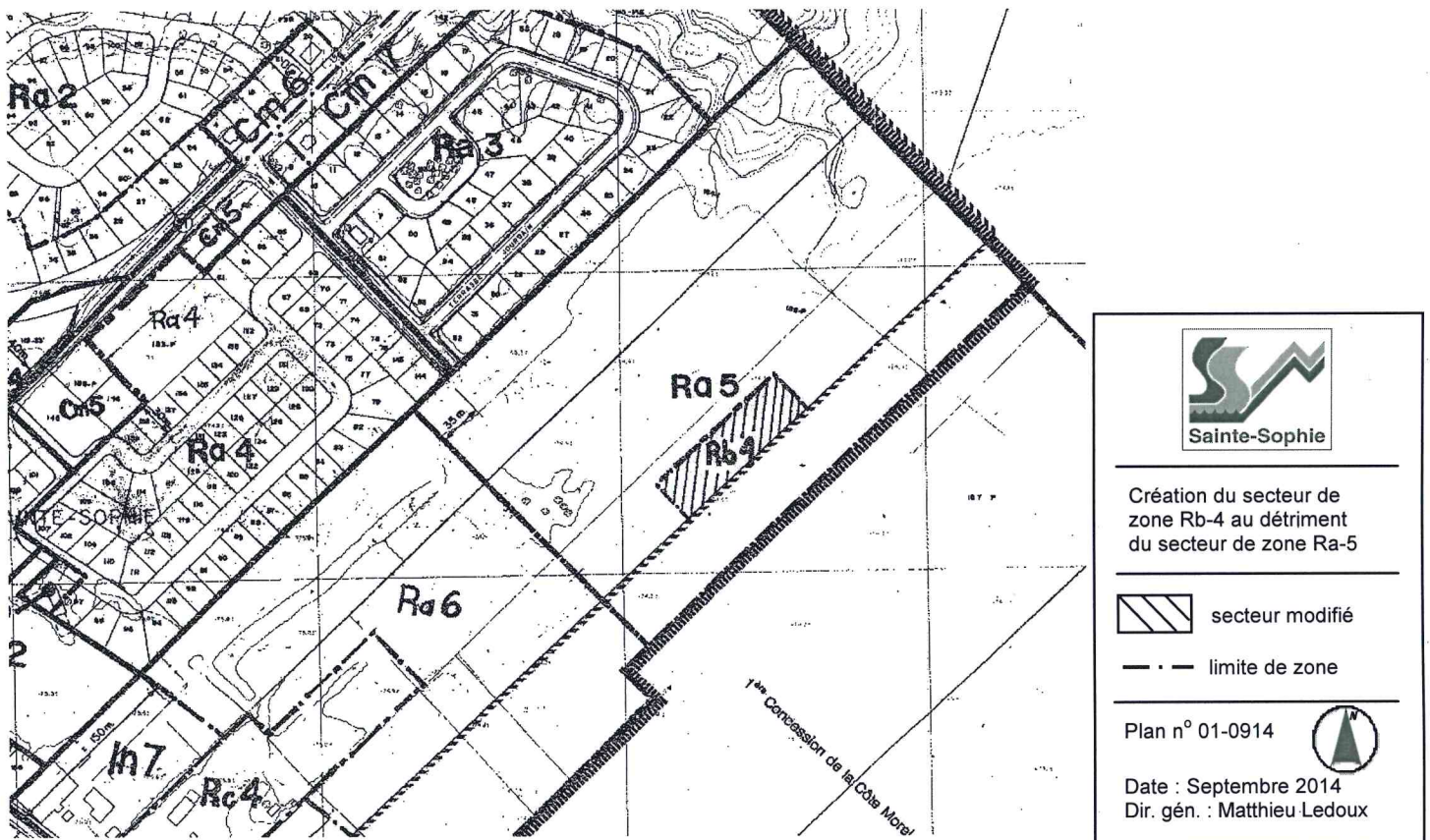
Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage n° 506-I, tel que déjà amendé

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 9 septembre 2014, le conseil a adopté le projet de règlement de modification suivant :

01-2014 : **Amendement au règlement n° 506-I relatif au zonage, tel que déjà amendé, afin de créer un secteur de zone résidentielle de moyenne densité « Rb » au détriment du secteur de zone résidentielle de faible densité « Ra-5 », lots 4 512 689 à 4 512 696**


2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 30 septembre 2014, à 18 h à la salle du conseil sise au 2199, boulevard Sainte-Sophie à Sainte-Sophie. L'objet de cette assemblée est de présenter les modifications prévues au présent projet de règlement d'urbanisme, soit de permettre la création du secteur de zone résidentielle de moyenne densité « Rb-4 » au détriment du secteur de zone résidentielle de faible densité « Ra-5 », lots 4 512 689 à 4 512 696, le tout tel que montré à l'illustration ci-dessous (plan n° 01-0914).



Au cours de cette assemblée, madame la mairesse expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes présents qui désireront s'exprimer.

3. Le projet de règlement peut être consulté au service d'urbanisme, à l'hôtel de ville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h.
4. Le projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 16^e jour du mois de septembre de l'an deux mille quatorze (2014).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier